

Rapport annuel

SIAEP DE L'EPINE DU BUC

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2010
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2010

■	CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSURÉES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS	4
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS	5
■	LONGUEUR DU RÉSEAU	5
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	6
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	6
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE	6
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE	7
■	LE PRIX DE L'EAU POUR FROUVILLE, HEDOUVILLE, MENOUVILLE	8
■	LE PRIX DE L'EAU POUR LABBEVILLE, VALLANGOUJARD	9
■	RECETTES D'EXPLOITATION	10
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE	11
■	QUALITÉ DE L'EAU	11
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	11
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	12
■	PERFORMANCE DU RÉSEAU	13
■	RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX	13
■	CONTINUITÉ DU SERVICE	14
■	DÉLAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNÉS	14
■	DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE	14
■	TAUX D'IMPAYÉS	14
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	15
■	TRAVAUX ENGAGÉS AU COURS DE L'EXERCICE	15
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	15
■	ÉTAT DE LA DETTE	16
■	AMORTISSEMENTS RÉALISÉS	16
■	ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE.....	17
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ	17

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SIAEP DE L'EPINE DU BUC regroupe les communes de FROUVILLE, HEDOUVILLE, LABBEVILLE, MENOUVILLE et VALLANGOUJARD.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

1 941 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

- *Contrat arrivé à terme pendant l'exercice*

Le service était exploité en affermage jusqu'au 31 décembre 2009. Le délégataire était la société VEOLIA EAU AGENCE DE CERGY en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 1980.

- *Mode de gestion au 31 décembre 2010*

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société VEOLIA EAU AGENCE DE CERGY en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2010. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2021.

■ PRESTATIONS ASSURÉES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société VEOLIA EAU AGENCE DE CERGY sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de la voirie, de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des équipements, des équipements électromécaniques, recherche de fuites
Renouvellement	des branchements, des canalisations, des compteurs, des équipements électromécaniques et hydrauliques

La collectivité prend en charge :

Mise en service	des renforcements et extensions
Renouvellement	de la voirie, des canalisations, des ouvrages de génie civil, du génie civil

■ RESSOURCES EN EAU

● Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2009 [m³]	Prélèvement 2010 [m³]	Variation 2009/2010
Station de pompage N°1 LABBEVILLE Prélèvement en nappe souterraine	5	15 375	18 305	+19,06 %
Station de pompage N°2 LABBEVILLE Prélèvement en nappe souterraine	35	122 054	132 137	+8,26 %
Total des prélèvements [m³]		137 429	150 442	+9,47 %

● Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2009 [m³]	Importé en 2010 [m³]
SI SOURCE DE BERVAL	3 099	3 235

● Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2009 [m³]	Production 2010 [m³]	Variation 2009/2010
Station de pompage N°1 LABBEVILLE Prélèvement en nappe souterraine	100	15 375	18 305	+19,06 %
Station de pompage N°2 LABBEVILLE Prélèvement en nappe souterraine	700	122 054	132 137	+8,26 %

● Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2009	2010	Variation
Ressources propres	137 429	150 442	+9,47 %
Importations	3 099	3 235	+4,39 %
Total général	140 528	153 677	+9,36 %

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2009	2010	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	783	793	+1,28 %
Nombre d'abonnements non domestiques	0	0	-
Nombre total d'abonnements	783	793	+1,28 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

• Répartition des abonnés par commune

FROUVILLE	153
HEDOUVILLE	140
LABBEVILLE	203
MENOUVILLE	33
VALLANGOUJARD	264
Total des abonnés	793

■ **VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS**

Volumes [m ³]	2009	2010	Variation
Volume produit	137 429	150 442	+9,47 %
Volume importé	3 099	3 235	+4,39 %
Volume exporté	0	0	-
Volume mis en distribution	140 528	153 677	+9,36 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	96 042	95 604	-0,46 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	0	0	-
Volume total vendu aux abonnés	96 042	95 604	-0,46 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 121 m³ par an.
 Elle était de 123 m³ en 2009.

■ **LONGUEUR DU RÉSEAU**

	2009	2010	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	24,4	24,4	0,00 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part de la société VEOLIA EAU AGENCE DE CERGY sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service n'est pas assujéti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevance de pollution domestique par commune*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau.

Le mode de calcul complexe de la Contre Valeur Pollution est remplacé par un tarif forfaitaire en fonction de la zone géographique, appliqué aux volumes d'eau potable consommés.

Cette nouvelle redevance, dite redevance de pollution domestique est étendue à l'ensemble des communes sans exception.

Pour le Val d'Oise (zone 3) son taux est fixé à 0.3990 € par m³ au 1^{er} janvier 2011. Néanmoins, les communes qui n'étaient pas assujetties avant la réforme, bénéficieront d'un étalement progressif de la redevance sur 5 ans (soit 20% en 2008, 40% en 2009, 60% en 2010, 80% en 2011 et 100% en 2012) ce qui donne pour les communes du syndicat les valeurs suivantes :

	1 ^{er} jan 2010	1 ^{er} jan 2011
FROUVILLE	0,2298	0,3192
HEDOUVILLE	0,2298	0,3192
LABBEVILLE	0,3830	0,3990
MENOUVILLE	0,2298	0,3192
VALLANGOUJARD	0,3830	0,3990

NOTA : Il faut noter que la redevance de pollution domestique est complétée par une redevance de modernisation des réseaux d'assainissement, pour les abonnés du service public d'assainissement collectif. En 2010 son taux a été fixé à 0.3000 € par m³. Cette taxe est prélevée sur la facture d'assainissement.

LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2010	1 ^{er} jan 2011	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	18,38	19,58	+6,53 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,9564	0,9065	-5,22 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	2,44	2,44	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,2332	0,2332	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,1053	0,0524	-50,24 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	0,00 %

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

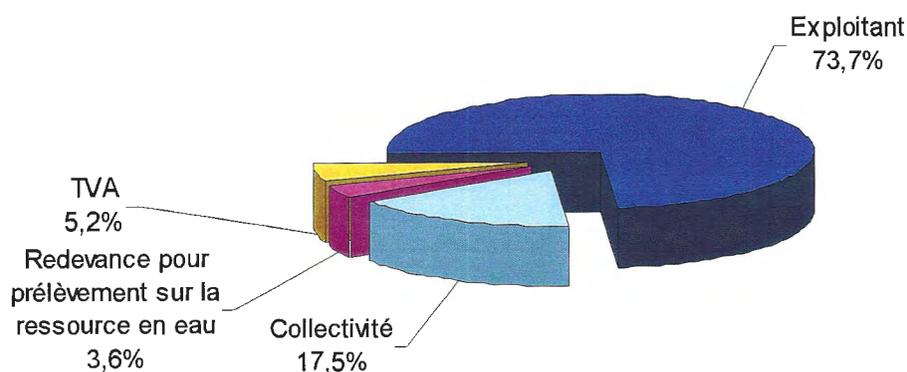
	1 ^{er} jan 2010	1 ^{er} jan 2011	Variation
Exploitant	133,15	128,36	-3,60 %
Collectivité	30,42	30,42	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	12,64	6,29	-50,24 %
TVA	9,69	9,08	-6,30 %
Total [€ TTC]	185,90	174,15	-6,32 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
-2,93 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

1,45 €/m³

Répartition au 1er janvier 2011



LE PRIX DE L'EAU pour FROUVILLE, HEDOUVILLE, MENOUVILLE

• Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2010	1 ^{er} jan 2011	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	18,38	19,58	+6,53 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	0,9564	0,9065	-5,22 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	2,44	2,44	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	0,2332	0,2332	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]	0,1053	0,0524	-50,24 %
	Redevance de pollution domestique	0,2298	0,3192	+38,90 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	0,00 %

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

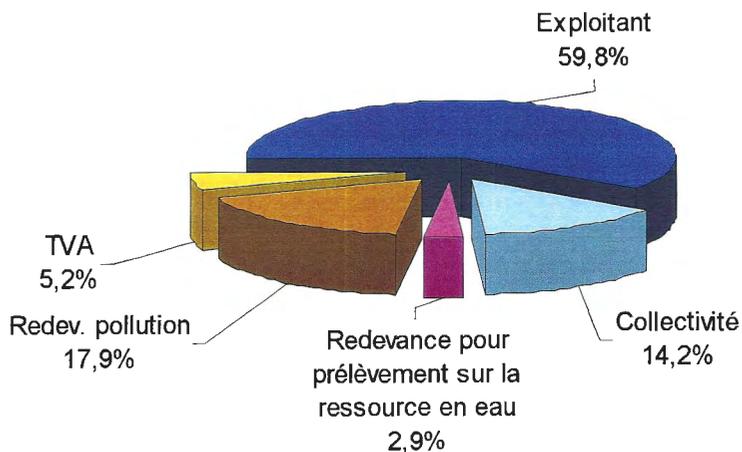
	1 ^{er} jan 2010	1 ^{er} jan 2011	Variation
Exploitant	133,15	128,36	-3,60 %
Collectivité	30,42	30,42	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	12,64	6,29	-50,24 %
Redevance de pollution domestique	27,58	38,30	+38,87 %
TVA	11,21	11,19	-0,18 %
Total [€ TTC]	215,00	214,56	-0,20 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
-2,93 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

1,79 €/m³

Répartition au 1er janvier 2011



LE PRIX DE L'EAU pour LABBEVILLE, VALLANGOUJARD

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2010	1 ^{er} jan 2011	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	18,38	19,58	+6,53 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,9564	0,9065	-5,22 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	2,44	2,44	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,2332	0,2332	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,1053	0,0524	-50,24 %
	Redevance de pollution domestique	0,383	0,399	+4,18 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	0,00 %

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

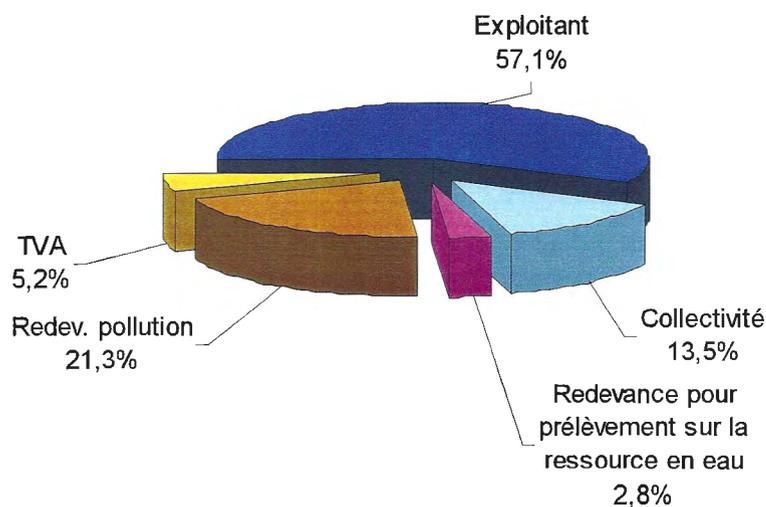
	1 ^{er} jan 2010	1 ^{er} jan 2011	Variation
Exploitant	133,15	128,36	-3,60 %
Collectivité	30,42	30,42	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	12,64	6,29	-50,24 %
Redevance de pollution domestique	45,96	47,88	+4,18 %
TVA	12,22	11,71	-4,17 %
Total [€ TTC]	234,39	224,66	-4,15 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
-2,93 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

1,87 €/m³

Répartition au 1er janvier 2011



■ **RECETTES D'EXPLOITATION**

• *Recettes de la collectivité*

	2009	2010	Variation
Total recettes de vente d'eau	23 814,00 €	24 230,00 €	+1,75 %

• *Recettes de l'exploitant*

	2009	2010	Variation
Total recettes de vente d'eau	105 926,00 €	97 840,00 €	-7,63 %
Autres recettes			
Produits des travaux attribués à titre exclusif	13 204,00 €	2 011,00 €	NS
Autres produits d'exploitation du délégataire	1 514,00 €	1 351,00 €	NS
Produits accessoires	4 754,00 €	4 921,00 €	NS
Total des recettes	125 398,00 €	106 123,00 €	-15,37 %

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITÉ DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par la DDASS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité
Conformité bactériologique	18	1	94,4 %
Conformité physico-chimique	6	0	100 %

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

**Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau
Import d'eau traitée depuis SI SOURCE DE BERVAL**

	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
➔	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
	80%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
	100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Station de pompage N°1

➔	60 %	arrêté préfectoral
---	------	--------------------

Station de pompage N°2

➔	60 %	arrêté préfectoral
---	------	--------------------

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
60 %

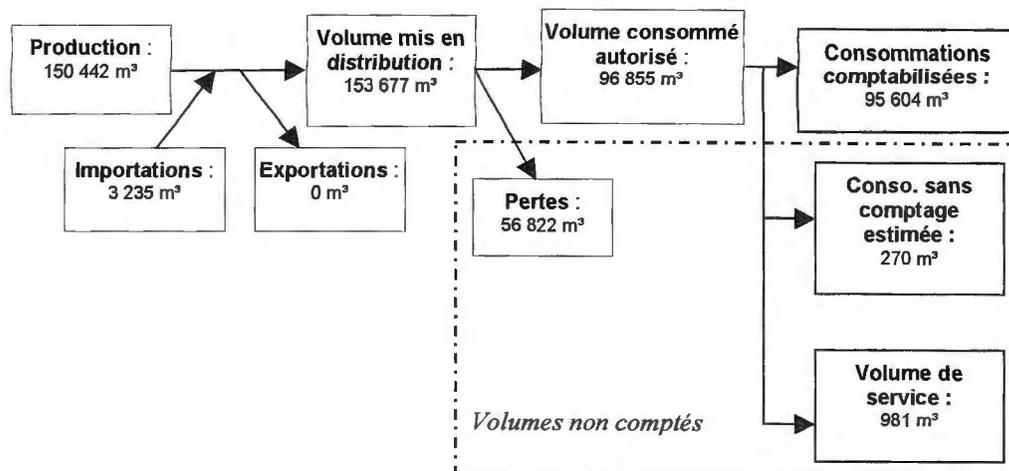
■ **CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU**

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompages... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

	2010
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau	40

■ PERFORMANCE DU RÉSEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 270 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 981 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2006	2007	2008	2009	2010
Rendement du réseau de distribution [%]	78,2 %	95,4 %	72,8 %	69,0 %	63,0 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- **indice des volumes non comptés** =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2007	2008	2009	2010
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	0,6	4,1	5,0	6,5

- **indice linéaire de pertes en réseau** =

pertes / longueur du réseau hors branchements

	2007	2008	2009	2010
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	0,6	4,1	4,9	6,4

■ RENOUELEMENT DES RÉSEAUX

	2008	2009	2010
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0,170	0	0

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ CONTINUITÉ DU SERVICE

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24 heures à l'avance.

Les périodes d'alimentation par une eau non conforme au regard des normes de potabilité ne sont pas comptées comme des interruptions. Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte.

Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non paiement des factures ne sont pas prises en compte

	2008	2009	2010
Taux d'occurrence des interruptions de service	16,58	2,55	7,6

■ DÉLAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNÉS

La société VEOLIA EAU AGENCE DE CERGY s'est engagée sur un délai maximal pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant de

Taux de respect (pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté) :

	2008	2009	2010
Taux de respect du délai	100 %	100 %	96 %

■ DURÉE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2010
Durée d'extinction de la dette	12

■ TAUX D'IMPAYÉS

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1.

Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

	2008	2009	2010
Taux d'impayés	0 %	0,2 %	0,3 %

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGÉS AU COURS DE L'EXERCICE

L'état fait apparaître la liste des travaux engagés au cours de l'exercice et envisagés pour les exercices ultérieurs.

TRAVAUX NEUFS ET D'ENTRETIEN COURANT

Travaux neufs :

→ branchements (3u)

Entretien courant sur le réseau

→ réparations de fuites sur branchements (3u)

→ réparations de fuites sur canalisations (8u)

→ réparations de fuites sur compteurs (8u)

Renouvellement

→ réservoir de Labbeville : réalisation d'une passerelle d'accès et renouvellement de l'échelle d'accès à la chambre à vanne.

→ Puits 1 de Labbeville : renouvellement de la pompe de forage.

→ réservoir de Frouville : renouvellement du clapet anti-retour.

→ de branchements (3u)

→ de compteurs: (50u)

Recherche de fuites par corrélation acoustique : 8 fuites détectées.

TRAVAUX SOUHAITABLES

→ Forage Labbeville2 : prévoir l'élargissement du portail et la réalisation d'une voie d'accès, revoir la hauteur de la clôture.

→ Poursuivre le programme de renouvellement des branchements plomb pour l'échéance du 25/12/2013.

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2009	2010
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	18	18
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	216	198
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	25,03 %	23 %

■ **ETAT DE LA DETTE**

L'état de la dette au 31 décembre 2010 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2010
Encours de la dette au 31 décembre	81 033,34 €
Remboursements au cours de l'exercice	6 233,33 €
dont en intérêts	0,00 €
dont en capital	6 233,33 €

■ **AMORTISSEMENTS RÉALISÉS**

	2010
Montant de la dotation aux amortissements	16 976,85 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

	2009	2010
montants des abandons de créance		0,00 €
dont part délégataire		0,00 €
dont part collectivité		
nombre de demandes reçues	0	0
nombre d'aides accordées	0	
montants des versements à un fonds de solidarité		
dont part délégataire		
dont part collectivité		

L'INF eau

La feuille d'information sur l'eau potable

2010



SIAEP DE L'EPINE DU BUC

Extrait du rapport annuel 2010
sur le prix et la qualité du service public
Disponible en mairie de LABBEVILLE

TERRITOIRE

1 941 habitants

Le service d'eau potable du SIAEP de l'EPINE du BUC regroupe les communes de : Frouville, Hedouville, Labbeville, Menouville et Vallangoujard.

La population desservie est de 1 941 habitants.



5 communes adhérentes

EXPLOITATION

par la société VEOLIA
EAU CERGY
En affermage

La société VEOLIA EAU CERGY a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.

Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

L'eau est distribuée à 793 abonnés (+1,28 % par rapport à 2009).



PRODUCTION

3 ressources

- Des ressources propres au syndicat :
2 Prélèvements ont fourni 150 442 m³ d'eau traitée.

- Des importations des collectivités voisines d'un volume total de 3 235 m³ :

- Si Source de Berval a fourni 3 235 m³.



■ LOCAL
■ IMPORT

DISTRIBUTION

Un réseau de 24 km
95 604 m³ consommés

En 2010 les abonnés domestiques ont consommé 95 604 m³ (en baisse de 0,46 % par rapport à 2009) soit en moyenne 135 litres par habitant et par jour

Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs, ...), le rendement du réseau est de 63,0 % en 2010 (il était de 69,0 % en 2009).

QUALITÉ

Bonne

Le bilan fourni par l'ARS indique que l'eau du syndicat est de bonne qualité.

La démarche de protection de la ressource en eau est en cours de finalisation.



PRIX

224,66 € pour 120 m³

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé.

Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera en 2011 entre 214,56 € et 224,66 € (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2011, toutes taxes comprises), avec une variation par rapport à 2010 comprise entre -4,15 % et -0,20 %.

Sur ce montant, 57 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 14 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 29 %.



■ EXPLOITANT
■ COLLECTIVITE
■ TAXES

Répartition des montants collectés